Image not found or type unknown

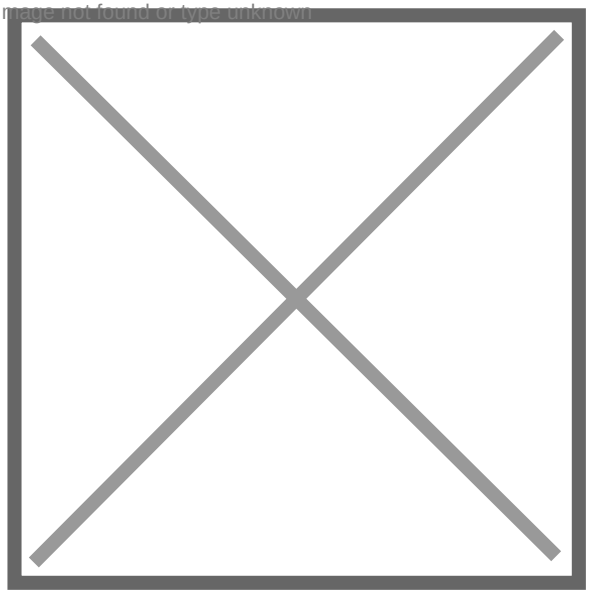

Démission d'un association

Par **ambu**, le **05/03/2009** à **18:47**

En octobre dernier je me suis installé à mon compte avec un associé principal dans une entreprise d'ambulances. Nous sommes restés 2 mois sans salaire le temps que l'entreprise démarre.A ce moment j'ai dû faire un prêt pour nous nourrir. Quand l'entreprise a commencé à percevoir de l'argent une 3e associée est arrivée réclamant un salaire plus fort + 20% de bénéfice, elle n'avait pas voulu s'engager plus tôt préférant être sure que l'entreprise marcherait bien. Elle s'est vite mise à tout diriger, pendant que l'autre associé n'intervenait pas, l'ambiance est devenue invivable et j'ai préféré démissionner le 23 février. Aujourd'hui je viens de recevoir mon salaire avec un chèque non signé de 600 e au lieu de 1000e en raison des 2 semaines de congés que j'ai eu ce mois là. Ils refusent de prendre en compte les 2 mois restés sans salaire, mes frais et le fait que pendant mes 2 semaines de travail, j'étais de service nuit et jour. Normalement je devrais en fin 2009 percevoir 1% sur les bénéfices des 2 premiers mois et 5% après, mais de la façon qu'ils agissent je crains de ne rien toucher. Que puis je faire? Quels sont mes recours? vers qui puis je me retourner? Je ne dépend pas des prudhommes je pense. Me retrouvant au chômage et sans revenu je ne sais vers qui me tourner.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés